Image not found or type unknown

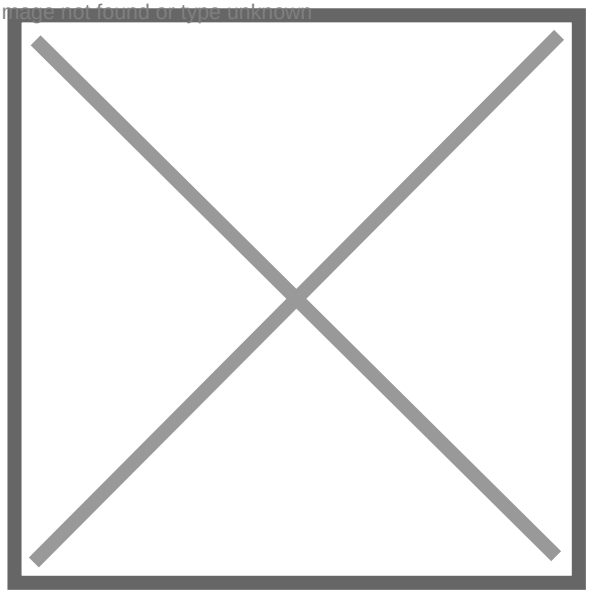

Doiss je payer les dettes de mes parents?

Par **orely**, le **22/10/2008** à **13:42**

bonjour,
je ne sias vraiment pas vers qui me tourner pour cess questions plutot embarassantes!
mon pere est ce qu'on appelle "un mauvais payeur". il ne paye pas ses impots, ses factures, ses loyers et autres...mes parents sont mariés sous le regime de la communauté, est mon pere est artisant à son compte.
dans le cas le tresor public souhaiterait récupérer tout l'argent qu'il leur doit, est ce qu'on peut obliger les enfants à payer pour ses parents?
mon pere travaille dans le batiment et n'a pa de revenus fixe, ma mere, elle, travaille au noir comme couturiere -retouche, et je me demande vraiment si onpeut m'obliger moi et mes soeurs qui avont toutes les trois un travail fixe et qui payont nos impots et factures "normalement" si on peut nous obliger à régler leur dettes?
toutes vos reponses me sseront d'un grand secours! non pas que je suis une "fille indigne" mais je ne vois pas pourquoi je paieré pour quelqu'un d'irresponsable...
merci beaucoup pour votre aide!
orely

Par **Marion2**, le **22/10/2008** à **13:46**

Bonjour,
Vous n'avez rien à craindre. Dans la mesure où vos parents sont en vie, vous ne serez pas inquiété.
En revanche, lors du décès, si les dettes sont trop importantes, vous pouvez refuser la succession, vous n'aurez donc pas à rembourser quoique ce soit.
Cordialement

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés